

## Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

*Les points 31 à 45 seront traités en priorité à 14h00.*

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président communique que le point 44 de l'ordre du jour sera traité ultérieurement en raison de la maladie de Mme la députée Florence Golaz. Il souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Gabriel Poncet. Enfin, il signale que la Poste a envoyé le courrier destiné aux députés en courrier B, si bien que plusieurs d'entre eux ne l'ont pas reçu à temps pour la séance d'aujourd'hui. La discussion sur le point 25 de l'ordre du jour se prolonge jusqu'à 12h40, si bien que la séance de l'après-midi recommence à 14h30. M. le Président salue à la tribune du public les élèves des classes de 9 VSB/A et 9 VSB/B de l'établissement scolaire primaire et secondaire Elisabeth de Portes à Borex.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Marc-Olivier Buffat et consorts, Pierre Guignard et consorts, Philippe Martinet, Pierre Guignard; Simple question: Jacques-André Haury; Détermination: Jacques-André Haury.</p>			
RENV-CE	3.	(10_INT_357) Interpellation André Chatelain demandant si le manque de moyens de certaines justices de paix est une échappatoire (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(10_INT_358) Interpellation Fabienne Despot intitulée Media et monde judiciaire s'imbriquent-ils pour le bien du justiciable ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(10_INT_359) Interpellation Jean-Robert Aebi demandant ce que fait le coordinateur romand des écoles de police (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	6.	(10_INT_360) Interpellation Félix Glutz demandant quelles sont les conséquences de la libre circulation des personnes pour le canton de Vaud (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	7.	(10_INT_362) Interpellation Philippe Jobin concernant les sièges pour enfants jusqu'à 12 ans, sécurité ou nouvelle entrave à la mobilité automobile ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	8.	(10_INT_363) Interpellation Pierre-Alain Favrod concernant les forêts cantonales et la biodiversité (Ne souhaite pas développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	9.	(10_INT_361) Interpellation Nicolas RoCHAT et consorts concernant l'optimisation de ligne ferroviaire Le Brassus-Vallorbe-Lausanne : à quand une concrétisation de la part du Canton ? (Souhaite développer)			
RENV-COM	10.	(10_POS_181) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)  Cosigné par vingt députés au moins, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	11.	(10_POS_182) Postulat Philippe Martinet au nom du groupe des Verts, intitulé parce que les Conseils communaux ou généraux ne sont pas des salons de thé (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)  La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au CE (non), opposée au renvoi à l'examen d'une commission (oui), sont refusés par 56 oui, 42 non et 5 abstentions. Le postulat est donc renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	12.	(10_POS_183) Postulat Ginette Duvoisin et consorts pour dynamiser les transports publics, aussi dans les régions décentralisées du Canton, par la mise en oeuvre rapide du développement du RER vaudois (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)  La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés avec quelques abstentions.			

## Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	13.	(10_MOT_105) Motion Bernard Borel et consorts pour une élection au Grand Conseil réellement représentative et proportionnelle (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)  Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA	14.	(228) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 1'850'000.- en vue du financement d'actions destinées à lutter contre les micropolluants(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise)  (2ème débat) : art. 1: amdt Pernoud (retour au texte du CE) est refusé par 68 non, 57 oui et aucune abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 67 non, 61 oui et aucune abstention. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 78 oui, 20 non et 27 abstentions (majorité absolue des membres du Grand Conseil requise).	DSE.	Apothéloz S.	
RENV-CE	15.	(09_POS_115) Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant si le potentiel énergétique des eaux usées est judicieusement utilisé  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSE	Montangero S.	
REF	16.	(08_POS_058) Postulat Eric Bonjour et consorts - Quelles mesures prendre contre les agressions contre l'intégrité des Vaudois de même que contre les cambriolages et le homejacking  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 66 oui, 45 non et 7 abstentions (classement du postulat).	DSE	Golaz O.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	17.	(09_INT_264) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer et consorts intitulée Vous êtes pris en otage... ne comptez pas sur la police !  Détermination Jean-Marie Surer à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation est refusée par 69 non, 42 oui et 9 abstentions.	DSE.		
TRAITE	18.	(09_INT_250) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury et consorts demandant au Conseil d'Etat son interprétation du devoir de réserve du personnel de l'Etat dans le contexte de l'Initiative pour une police unifiée et plus efficace  Détermination Jacques-André Haury à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation est acceptée par 54 oui, 42 non et 12 abstentions. A l'appel nominal, la détermination est acceptée par 63 oui, 42 non et 9 abstentions. Consistant en un vœu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.	DSE.		
TRAITE	19.	(09_INT_199) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Yves Pidoux concernant la politique énergétique cantonale - à la recherche de la recherche	DSE.		
TRAITE	20.	(09_INT_233) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Jobin demandant quels sont les effets de la loi sur la police des chiens depuis son entrée en vigueur au 1er janvier 2008	DSE.		
TRAITE	21.	(09_INT_298) Réponse du Conseil d'Etat à l'Interpellation Olivier Epars concernant la disparition possible du Fonds suisse pour le paysage	DSE.		
TRAITE	22.	(09_INT_276) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone demandant si le Canton veut enlaidir systématiquement les rives du lac	DSE.		
OA	23.	(216) Exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 20 novembre 2007 fixant le traitement des membres de la Cour des comptes (Dt-CComptes)(2ème débat)  (2ème débat) : art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DFIRE.	Weber-Jobé M.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	24.	(234) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur la Cour des comptes (LCComptes)(2ème débat)  (2ème débat) : art. 12 du projet de loi est accepté sans discussion à l'unanimité. Abrogation de l'art. 39 est acceptée sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité.	DFIRE.	Weber-Jobé M.	
REF	25.	(09_MOT_075) Motion Jean-Marc Sordet au nom du groupe UDC intitulé Rétablissons l'équité et ne discriminons pas davantage devant l'impôt, les familles qui font le choix de garder et d'éduquer leurs enfants à la maison  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 72 oui, 33 non et 8 abstentions (classement de la motion).	DFIRE	Schwaar V.	
RENV-T	26.	(09_POS_154) Postulat Pascale Manzini et consorts intitulé Halte au dumping salarial sur le dos du personnel de nettoyage	DFIRE, DINF	Haury J.A. (Majorité), Duvoisin G. (Minorité)	13/04/2010
RENV-T	27.	(09_INT_220) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical pour une évaluation concrète des forfaits fiscaux dans le canton de Vaud	DFIRE.		13/04/2010
RENV-T	28.	(09_INT_287) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christiane Jaquet-Berger concernant le travail au noir au sein de l'Etat de Vaud	DFIRE.		13/04/2010
RENV-T	29.	(09_INT_284) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Eric Dufour demandant au Conseil d'Etat si, après la Caisse de pension CPCL, les contribuables vaudois vont financer une partie du congé paternité des employés de la Ville de Lausanne	DFIRE.		13/04/2010
RENV-T	30.	(09_INT_296) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts demandant si l'administration cantonale engage des faux indépendants	DEC.		13/04/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	31.	<p>(242) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 1'618'000.- destiné à l'achèvement de la réfection de la Ferme de Dorigny et à la construction d'un abri de biens culturels sécurisé et enterré sous la Ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud et siège de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 87 oui, 1 non et 5 abstentions (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : Art. 1 à 4 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DFJC.	Wehrli L.	
OA+M	32.	<p>(149) Exposé des motifs et projet de loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(suite 1er débat) : art. 9 : amdt com à l'al. 2 est accepté. Art. 9 amendé accepté. Art. 10 accepté. Art. 11 : amdt Reichen à l'al. 2 (suppression de l'al. 2) est accepté par 58 oui (grâce au vote prépondérant de M. le Président), 57 non et 6 abstentions. A l'appel nominal, l'amdt Reichen est refusé par 59 non, 58 oui et 5 abstentions. Amdt Ruey-Ray aux al. 1 et 2 est accepté par 67 oui, 38 non et 20 abstentions. Art. 11 amendé accepté par 77 oui, 27 non et 18 abstentions. Art. 12 : amdt Reichen (suppression de l'art.) est refusé par 63 non, 59 oui et 5 abstentions. Amdts com à l'al. 2, 1ère phrase et lit. a sont acceptés par 92 oui, 1 non et 12 abstentions. Sous-amdt Haury (oui) à l'al. 2, lit. c est opposé à l'amdt Favez (non) : sous-amdt Haury est préféré par 64 oui, 56 non et 1 abstention. Amdt Haury (oui) est ensuite opposé au texte du Conseil d'Etat (non) et l'emporte par 77 oui, 26 non et 11 abstentions. Art. 12 amendé accepté par 73 oui, 12 non et 22 abstentions. Art. 13 à 23 acceptés. Art. 24 : amdt com à l'al. 1er est accepté à l'unanimité. Art. 24 amendé accepté. Art. 25 à 36 acceptés. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est refusée par 70 non, 24 oui et 11 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p>	DFJC.	Dufour C.E.	

## Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	33.	(235) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)(1er débat)  (1er débat) : Entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 6, 16 et 21 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 83 oui, 6 non et 13 abstentions (majorité des deux tiers requise). (2ème débat): art. 6, 16 et 21 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité.	DFJC.	Dufour C.E.	
RENV-CE	34.	(09_PET_035) Pétition de Madame Carole Grossrieder s'adressant au Président du Grand Conseil au sujet de la loi sur l'accueil de jour  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 63 oui, 55 non et 6 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 64 oui, 57 non et 3 abstentions. La pétition est prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat.	DFJC	Savary M.	
REF	35.	(09_PET_038) Pétition pour des crèches à des prix raisonnables  Les conclusions du rapport de la commission sont refusées par 63 non, 56 oui et 8 abstentions. La pétition est classée et n'est pas renvoyée au Conseil d'Etat.	DFJC	Jungclaus Delarze S.	
TRAITE	36.	(09_INT_208) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts concernant la pénurie de personnel dans les crèches	DFJC.		
TRAITE	37.	(09_INT_215) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christine Chevalley et consorts concernant les grands réseaux LAJE - du rêve à la réalité...	DFJC.		
TRAITE	38.	(09_INT_249) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alette Rey-Marion concernant les compétences au quotidien	DFJC.		

## Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	39.	(39) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques-André Haury et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les mesures que prend l'Université pour garantir l'objectivité scientifique dans la recherche médicale et dans l'enseignement  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DFJC.	Manzini P.	
OA	40.	(39_COMPL) Rapport complémentaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques-André Haury et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les mesures que prend l'Université pour garantir l'objectivité scientifique dans la recherche médicale et dans l'enseignement  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DFJC.	Manzini P.	
RENV-CE	41.	(09_POS_141) Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie familiale  Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec quelques avis contraires et abstentions (prise en considération totale du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DFJC	Delacour A.	
TRAITE	42.	(09_INT_251) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Ducommun concernant les frais de transports scolaires et demandant s'il y a une nouvelle contradiction	DFJC.		
RENV-T	43.	(09_INT_319) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations - Olivier Feller relative au statut des professeurs engagés par les conservatoires et écoles de musique subventionnés par l'Etat de Vaud - Olivier Feller concernant les subventions en faveur de l'AVCEM prévues dans le budget 2010 et demandant si elles risquent d'être versées à des écoles de musique ne respectant pas la législation sur l'AVS	DFJC.		13/04/2010
RENV-T	44.	(09_MOT_070) Motion Florence Golaz au nom du groupe socialiste concernant l'école secondaire - passons à un système avec de véritables niveaux de formation	DFJC	Schwab C. (Majorité), Haury J.A. (Minorité)	13/04/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 mars 2010

de 9 h.30 à 17 h.00

**Procès-Verbal**

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	45.	(04_INT_197) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Ursula Daeppen et consorts concernant l'étude OCDE-PISA et - Roger Saugy pour que PISA serve...demandant s'il est possible de tirer certains enseignements des structures scolaires des pays ou des régions qui ont obtenu de bons résultats pour la majorité de leurs élèves lors des évaluations par PISA	DFJC.		13/04/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :